

TROILUS PRÉSENTE UN RAPPORT TECHNIQUE POSITIF D'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE PRÉLIMINAIRE POUR LE PROJET TROILUS GOLD

Le 15 octobre 2020, Toronto, Ontario — Troilus Gold Corp. (TSX : TLG) (OTCQB : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») annonce le dépôt du rapport technique étayant l'évaluation économique préliminaire (« PEA ») pour le projet Troilus Gold détenu à 100 % de la société, situé dans la ceinture de roches vertes de Frotêt-Evans dans le nord du Québec. Le rapport technique (« Rapport technique ») intitulé « Évaluation économique préliminaire du projet Troilus Gold, au Québec (Canada) », datant du 14 octobre 2020 (l'estimation de la ressource minérale porte la date du 20 juillet 2020 et l'EEP est en date du 31 août 2020) a été préparé par Gordon Zurowski, ingénieur principal minier, AGP Mining Consultants Inc. (« AGP »), Paul Daigle, géo., géologue associé principal, AGP et M. Andy Holloway, ing., ingénieur principal de transformation, AGP.

Les résultats positifs de l'EEP, annoncés le 31 août 2020, démontrent le potentiel de Troilus de figurer au palmarès des principales propriétés de production aurifère au Canada.

Voici quelques-uns des points saillants (*tous les résultats sont présentés en dollars américains**) :

- Un TRI après impôt de 22,9 % et une VAN à 5 % de 576 millions \$ sur la base d'un cours de l'or de 1 475 \$/oz passant à 32,2 % et 915 millions \$ à un cours de l'or au comptant de 1 750 \$/oz
- Des prévisions de production aurifère moyenne de 220 000 oz/an pour les 5 premières années et 246 000 oz/an pour les 14 premières années
- Une durée de vie de la mine à ciel ouvert de 14 ans et une durée de vie totale de 22 ans avec un futur développement souterrain.
- Un investissement initial (« CAPEX ») de 333 millions de dollars, comprenant tous les coûts de préproduction de la mine, exception faite des infrastructures existantes (route d'accès, ligne de transport d'électricité, sous-station, installation de résidus, usine de traitement des eaux, chemins du camp minier).
- Un recouvrement après taxes de 4 ans, selon le scénario de référence de 1 475 \$/oz d'or.
- Des décaissements d'exploitation moyens de 919 \$/oz d'or et des coûts de maintien globaux de 1 051 \$/oz d'or.
- Un flux de trésorerie cumulatif de 1,27 G\$ après taxes et de 2,04 G\$ avant taxes sur 22 ans selon les hypothèses tirées du scénario de référence.
- Une quantité d'or payable de 3,8 millions d'onces, celle de cuivre de 265 millions de livres et celle d'argent de 1,5 million d'onces.
- Le taux de recouvrement pour la durée de vie de la mine à ciel ouvert est estimé à 3,9:1.

*En supposant un taux de change de \$ CA/\$ US de 0,74 \$. Tous les chiffres sont en dollars américains, sauf indication contraire.

Le rapport technique peut être consulté sur le site Web de la Société à www.troilusgold.com et dans le profil de la Société sur SEDAR à www.sedar.com.

Expertise d'une personne qualifiée

M. Gordon Zurowski, ing., ingénieur minier principal chez AGP Consultants, est une personne qualifiée indépendante tel que défini par la norme NI 43-101, a examiné et validé les renseignements techniques se rapportant à l'EEP dévoilés dans ce communiqué de presse.

Mesures financières non conformes aux normes internationales d'information financière

La Société a inclus certaines mesures financières non conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS) dans ce communiqué, telles que le coût d'investissement initial, les décaissements d'exploitation, le coût total au comptant, les coûts de maintien globaux, les immobilisations d'expansion et l'intensité de l'investissement qui ne sont pas des mesures reconnues par les normes IFRS et n'ont pas une signification normalisée prescrite par celles-ci. Par conséquent, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Chacune de ces mesures est destinée à fournir de l'information supplémentaire à l'utilisateur et ne doit pas être considérée isolément ou en remplacement des mesures préparées conformément aux normes IFRS.

Les mesures financières non conformes aux normes IFRS utilisées dans le présent communiqué et communes à l'industrie aurifère sont définies ci-après.

Coût total au comptant et coût total au comptant par once

Le coût total au comptant reflète le coût de production. Le coût total au comptant présenté dans l'EEP comprend les coûts d'extraction, les coûts de traitement de minerai et de traitement des eaux, les frais généraux et administratifs de la mine, les coûts hors site, les coûts d'affinage, les coûts de transport et les redevances. Le coût total au comptant par once correspond au coût total au comptant divisé par le nombre d'onces d'or payables.

Coûts de maintien globaux (« CMG ») et CMG par once

Les CMG reflètent toutes les dépenses nécessaires pour produire une once d'or provenant de l'exploitation. Les CMG présentés dans l'EEP comprennent le coût total au comptant, les investissements de maintien, le capital de développement et les dépenses associées à la fermeture, mais excluent les frais généraux et administratifs engagés par la Société ainsi que la valeur de récupération. Les CMG par once correspondent aux CMG divisés par le nombre d'onces d'or payables.

À propos de la Société Troilus Gold

Troilus Gold est une société d'exploration minière établie à Toronto qui se consacre à des projets d'exploration au stade avancé et au début de la phase de mise en valeur, ainsi que sur l'expansion éventuelle des ressources minérales et la réouverture de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus. Le terrain minier de Troilus, d'une superficie de 107 326 ha, se trouve dans la ceinture de roches vertes Frotêt-Evans, au Québec (Canada). Entre 1996 et 2010, Inmet Mining Corporation a exploité la mine Troilus en tant que mine à ciel ouvert. Cette dernière a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre.

Pour plus de renseignements :

Paul Pint

Président

+1 (416) 602-1050

paul.pint@troilusgold.com

Mise en garde concernant les déclarations et informations prospectives

La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie. Il n'existe aucune certitude que les ressources minérales indiquées pourront être converties en réserves minérales présumées. Il n'existe aucune certitude que l'estimation révisée des ressources minérales déclarées se concrétise.

L'estimation des ressources minérales ci-incluse est susceptible de faire l'objet de risques d'ordre juridique, politique, environnemental ou autre qui pourraient avoir des répercussions notables sur la mise en valeur future de ces ressources minérales. Lorsqu'il sera publié, n'hésitez pas à consulter le rapport sur les ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant les principales hypothèses, les paramètres, les méthodes et les risques liés à la détermination de l'information qui précède.

L'EEP est de nature préliminaire, elle comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour qu'on leur impute des considérations économiques qui permettraient de les classer dans la catégorie des réserves minérales et il n'y a aucune certitude que les résultats de l'EEP se concrétiseront. La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie. L'EEP peut faire l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes. Consultez l'information qui suit ainsi que le rapport technique afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les principales hypothèses, les paramètres, les méthodes et les risques liés à la détermination de l'information qui précède.

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives comprennent les résultats de l'évaluation économique préliminaire (EEP), les déclarations concernant les retombées et les conséquences des déclarations économiques liées à l'EEP, telles que les projections de la production et des coûts, y compris les coûts de maintien globaux (CMG), les coûts déboursés totaux, les coûts déboursés totaux par once, les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation, les déclarations relatives aux estimations des ressources minérales, les taux de récupération, le taux de rendement interne (TRI), la valeur actualisée nette (VAN), la durée d'exploitation de la mine, les dépenses d'immobilisation, la période de recouvrement, l'analyse de sensibilité aux cours de l'or, le calendrier des études futures, y compris l'étude de préfaisabilité, les évaluations environnementales (y compris la date prévue de l'étude d'impact environnemental), les plans de développement et les connaissances du projet par la Société; le potentiel de prolongation de la durée de vie de la mine au-delà de la période envisagée dans l'EEP, la possibilité d'élargir l'envergure du projet, le projet devenant un projet minier phare au Québec et au Canada; le potentiel de mise en valeur et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales; la concrétisation de l'estimation des ressources minérales; l'échéancier de l'exploration future prévue et son ampleur; les coûts des activités futures; les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation; les résultats des activités d'exploration; la capacité prévue des investisseurs de continuer à tirer profit des faibles coûts de découverte et de l'expertise technique de la Société ainsi que de l'aval des collectivités locales. De façon générale, les

énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « envisager », « viser », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, actions ou résultats « pourraient » ou « pourront » survenir, être réalisés ou être atteints. Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces déclarations. Ces énoncés et renseignements se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus sont sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris : les répercussions que la pandémie de COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le ou les programmes de la Société entraîneront un accroissement des ressources minérales; les risques et aléas inhérents aux estimations des ressources minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux évaluations économiques préliminaires et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux précieux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts de fournitures et de main-d'œuvre; l'obtention des approbations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques inhérents à l'industrie minière, y compris les risques et incertitudes énoncés dans la dernière notice annuelle de la Société, dans le rapport technique et dans d'autres documents d'information continue de la Société accessibles sous le profil de la Société sur le site www.sedar.com. Même si Troilus a tenté de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne soient pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.

Mise en garde adressée aux investisseurs aux États-Unis concernant les ressources minérales estimées :

Les estimations des ressources minérales ont été préparées conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières qui diffèrent des exigences des lois américaines sur les valeurs mobilières. Les termes « ressource minérale », « ressource minérale mesurée », « ressource minérale indiquée » et « ressource minérale présumée » sont définis dans la norme canadienne 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et sont reconnus par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, mais ne sont pas des termes définis ou reconnus par les lois américaines sur les valeurs mobilières. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité des

gisements minéraux dans ces catégories seront un jour reclassés en tant que réserves minérales. Les « ressources minérales présumées » sont assorties d'une très grande incertitude quant à leur existence, et d'une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut présumer qu'une partie ou la totalité d'une « ressource minérale présumée » sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Dans le cadre des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les estimations de « ressources minérales présumées » ne peuvent pas servir de fondement à une étude de faisabilité ou de préfaisabilité. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas présumer qu'une partie ou la totalité d'une ressource minérale présumée existe ou est exploitable d'un point de vue économique ou juridique. Ainsi, ces estimations de ressources minérales et les informations connexes peuvent ne pas être comparables à des informations semblables rendues publiques par des entreprises américaines qui sont assujetties aux exigences de rapport et de divulgation selon les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et réglementations qui en découlent.